

### >> Règlement du prêt spécifique aux lecteurs de Canopé La Rochelle

**Tout lecteur inscrit dans le réseau Canopé La Rochelle bénéficie d'une inscription gratuite à la Bibliothèque Universitaire. Son inscription à la BU peut être réalisée soit sur place, soit à distance.**

#### **Inscription / réinscription sur place à la Bibliothèque universitaire de La Rochelle.**

- L'inscription s'effectue sur présentation de la carte de lecteur du réseau Canopé La Rochelle.
- L'inscription de l'utilisateur du réseau Canopé La Rochelle donne lieu à la délivrance d'une carte d'emprunteur à la BU, carte qui devra être présentée ensuite à chaque emprunt.
- La grande majorité des documents peut être empruntée. Les modalités de prêt sont les suivantes : 15 documents pour 21 jours. Sauf indication contraire ou réservation posée sur le document, vous pouvez renouveler vos emprunts une fois pour une durée équivalente au délai initial. Pour les renouvellements mais aussi les réservations, pensez à utiliser votre compte lecteur > [bib.univ-lr.fr](http://bib.univ-lr.fr)
- **DVD** : ils pourront tous être empruntés aux mêmes conditions (DVD fiction et DVD documentaire). Il n'y a plus de nombre limité de DVD par emprunteur ; plus non plus de restriction des prêts de DVD pendant les vacances.
- Les délais de prêts doivent être scrupuleusement respectés. Pour vous aider à respecter ces délais vous recevrez une alerte par mail 2 jours avant la date de retour.  
Soyez vigilants : tout retard dans la restitution des documents entraîne une suspension de prêt d'une durée égale à celle du retard.

*Attention ! Votre carte d'emprunteur est à usage personnel. Si vous décidez de la prêter à un autre lecteur vous restez entièrement responsable des documents enregistrés en prêt sur votre compte. Pensez aussi à informer la Bibliothèque de tout changement (nom, adresse) survenu après votre inscription ou votre réinscription.*

- Si vous perdez un document emprunté à la BU, signalez immédiatement sa disparition à l'accueil de la bibliothèque.
- Les documents abîmés ou non restitués devront être remboursés.
- La BU est protégée par un système de détection des vols. Ne quittez jamais les salles de lecture en emportant des documents qui n'auraient pas été dûment empruntés au préalable.

#### **Inscription / réinscription à distance à la Bibliothèque universitaire de La Rochelle**

- L'inscription à distance s'effectue sur communication par mél de vos coordonnées de lecteur du réseau Canopé La Rochelle. Il vous sera ensuite demandé de remplir à distance un formulaire de renseignements, vous devrez également signer une charte de bonne conduite dans laquelle seront reprises les principales dispositions du présent règlement. L'inscription de l'utilisateur du réseau Canopé La Rochelle donne lieu à la délivrance d'une carte d'emprunteur à la BU.

*Attention ! Pensez à bien informer la BU de tout changement (nom, adresse) survenu après votre inscription ou votre réinscription.*

- Les demandes de prêt seront adressées à la BU par mél à l'adresse qui sera indiquée sur le formulaire de renseignements.
  - Les modalités de prêt sont les suivantes : 15 documents pour 21 jours. Vous pouvez renouveler vos emprunts une fois pour une durée équivalente au délai initial.
  - Une durée de prêt spécifique peut être appliquée à certains types de documents.
  - Le délai de prêt de 21 jours sera déclenché au moment du prêt effectif des documents sur le compte Lecteurs Canopé La Rochelle à distance, vous aurez communication de la date de retour attendue et devrez pour cela tenir compte de la date de passage dans votre point-relais de la navette Canopé La Rochelle qui effectuera le retour du document à la BU.
  - Les délais de prêts doivent être scrupuleusement respectés. Soyez vigilants : tout retard dans la restitution des documents entraîne une suspension de prêt d'une durée égale à celle du retard : 2 jours de retard = 2 jours de suspension.
  - En cas de perte d'un document, signalez immédiatement sa disparition à la BU. Les documents abîmés ou non restitués devront être remboursés.
- 

## >> Règlement du prêt Canopé La Rochelle applicable aux inscrits de la Bibliothèque universitaire de La Rochelle

- La durée classique de prêt dans le réseau Canopé est fixée à 3 semaines pour tous les supports (prêt renouvelable sous réserve que le document ne soit pas réservé par un autre usager).
- La durée peut être allongée ou raccourcie, après accord du service, sur demande de l'utilisateur en fonction du projet pédagogique de l'emprunteur.
- Les séries de lecture et les grosses valises pédagogiques s'empruntent pour une période.
- Les étudiants du master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation et les enseignants chercheurs ont un accès complémentaire au prêt des expositions, des mallettes pédagogiques, et des séries de lecture.
- En cas de perte, ou de dégradation, le document doit être racheté par l'utilisateur.